

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	5
REMERCIEMENTS	7
PRÉFACE	9
<i>par Alain STROWEL</i>	
I. – Une consécration forte du « droit à l’oubli » par la Cour de justice	10
II. – Une rapide mise en œuvre du « droit à l’oubli » par Google et les autorités en matière de vie privée.	14
AVANT-PROPOS	17
<i>par Isabelle de LAMBERTERIE</i>	
<i>Essai de définition</i>	18
<i>La détermination des finalités</i>	18
<i>La double fonction du principe de finalité</i>	19
<i>Des données indispensables à la finalité du traitement</i>	20
<i>Évolution des finalités et droit à l’oubli</i>	21
<i>Le rôle du responsable du traitement</i>	21
INTRODUCTION. LES ENJEUX ET L’ACTUALITÉ DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES EN EUROPE	23
<i>par Céline CASTETS-RENARD</i>	
I. – Les enjeux économiques et sécuritaires dans la protection des données personnelles en Europe	26
A. Les libertés fondamentales versus le marché : les enjeux économiques.	26
B. Les libertés fondamentales versus la sécurité : les enjeux de sécurité nationale . . .	30
II. – L’actualité juridique de la protection des données personnelles en Europe . . .	35
A. L’actualité législative : la proposition de règlement réformant la directive 95/46/CE	35
1. Des avancées	36
2. Des doutes	38
3. Des déceptions	42
B. L’actualité judiciaire : les décisions récentes de la Cour de justice de l’UE sur la protection des données personnelles	45
Conclusion.	47

PARTIE I

La protection des données personnelles en principes

TITRE I. LA RÉFORME EN COURS DANS L’UNION EUROPÉENNE.	51
CHAPITRE 1. L’AGENCEMENT DES INSTRUMENTS JURIDIQUES EUROPÉENS DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	53
<i>par Annie BLANDIN-OBERNESSE</i>	
<i>Introduction</i>	53
I. – Des instruments qui dessinent des espaces différenciés de protection des données personnelles.	54
A. L’espace Marché Intérieur	55
B. L’espace de liberté de sécurité et de justice	56
C. Le cloisonnement des espaces	57
II. – Des instruments mis au service de la cohérence	58
A. La cohérence interne et externe	58
B. Les acteurs et les instruments de la cohérence	60
<i>Conclusion</i>	62
CHAPITRE 2. CONTEXTE ET MÉTHODES DE LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT.	65
<i>par Sylvaine POILLOT PERUZZETTO</i>	
I. – Une approche globale et fondamentale.	67
A. Une approche globale	67
1. La recherche de la globalité	68
2. Conséquences de la globalité.	71
B. Approche fondamentale	72
*Des fondements relevant des textes fondamentaux de l’Union.	72
*Des instruments pour un droit fondamental.	73
*Des modalités de règles induites par leur caractère fondamental	73
II. – Une approche dialectique	73
A. Dans la méthode d’élaboration	74
B. Méthode d’application.	76
TITRE II. LES DONNÉES PERSONNELLES AU CONSEIL DE L’EUROPE.	79
LA RÉFORME DE LA CONVENTION 108 DU CONSEIL DE L’EUROPE POUR LA PROTECTION DES PERSONNES À L’ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL . . .	81
<i>par Cécile de TERWANGNE</i>	
<i>Introduction</i>	81

I. – Définitions	84
A. Notion de donnée à caractère personnel	84
B. Notion de traitement de données	85
C. Notion de responsable de traitement	85
D. Nouvelles notions	86
II. – Champ d’application	87
A. Critère de la juridiction	87
B. Limite du champ d’application	87
III. – Liens entre la protection des données et d’autres valeurs	90
IV. – Maintien des principes protecteurs de 1981 avec les ajustements nécessaires	92
A. Principe de loyauté	93
B. Principe de finalité	93
C. Qualité des données	94
D. Droits des personnes concernées	95
V. – Consécration de nouveaux principes de protection	96
A. Principe de proportionnalité	96
B. Hypothèse de légitimité des traitements de données	97
VI. – Données sensibles	98
A. Les deux approches	98
B. La proposition de modification	100
VII. – Droits des personnes concernées	102
A. Droit de ne pas être soumis à une décision automatisée	103
B. Droit d’accès enrichi	104
C. Droit de connaître le raisonnement qui sous-tend le traitement des données	105
D. Droit d’opposition	107
E. Droit de rectification	108
F. Droit de recours	109
G. Droit à l’assistance d’une autorité de contrôle	110
VIII. – Devoirs des acteurs	110
A. Transparence	111
B. Sécurité	112
1. Mesures de sécurité	112
2. Violation des données	114
C. Autres devoirs complémentaires	116
1. Accountability principle	116
2. Analyse de risques et obligation de minimisation des risques	116
3. Prise en compte du respect de la vie privée dès la conception (Privacy by Design)	117

IX. – <i>Flux transfrontières de données</i>	118
X. – <i>Autorités de contrôle</i>	119
TITRE III. LES DONNÉES PERSONNELLES EN DROIT COMPARÉ	121
CHAPITRE 1. L'EXPÉRIENCE (2005-2012) ET LES DÉFIS DE L'AUTORITÉ CATALANE DE PROTECTION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	123
<i>par Esther MITANS PERELLÓ</i>	
I. – <i>Introduction</i>	123
II. – <i>Activité préventive</i>	124
III. – <i>Consolidation et croissance</i>	126
IV. – <i>Coordination normative</i>	129
A. Norme espagnole	129
B. Norme catalane	130
V. – <i>Réflexions finales</i>	134
<i>Abreviations</i>	136
<i>Sources</i>	136
CHAPITRE 2. A COMPARATIVE LOOK AT “FAIR PROCESSING” UNDER EUROPEAN AND U.S. DATA PROTECTION LAW	137
<i>par Winston J. MAXWELL</i>	
I. – <i>Fair processing under Section 5 of the FTC Act</i>	138
II. – <i>Fair processing under European legislation</i>	141
III. – <i>Comparison of U.S. and European approaches: the difference between rules and standards</i>	144
IV. – <i>Applying cost-benefit analyses to determine when a practice is “fair.”</i>	147
V. – <i>Conclusion</i>	149
<i>References</i>	150

PARTIE II

La protection des données personnelles en pratique

TITRE I. LES POINTS FORTS ET FAIBLES DE LA RÉFORME	155
CHAPITRE 1. LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES EN EUROPE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES EUROPÉENNES	157
<i>par Remi CAUCHOIS</i>	
I. – <i>Jouer le match ?</i>	158
A. Le terrain	158
B. L'arbitre	160

TABLE DES MATIÈRES	187
II. – Relever le défi !	160
A. « L'opérateur de confiance »	161
B. La confiance des acteurs économiques	162
CHAPITRE 2. LA PRATIQUE DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : CIL ET RSSI, ALLIÉS OBJECTIFS ?	165
<i>par Christophe PÉGUILLAN</i>	
TITRE II. AU-DELÀ DE LA RÉFORME...	169
CHAPITRE 1. AU-DELÀ DE LA RÉFORME : SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DES DONNÉES	171
<i>par Lucien RAPP</i>	